



DEPARTEMENT
ILLE-ET-VILAINE
CANTON
COMBOURG
COMMUNE
COMBOURG
NATURE DE L'ACTE
26_110

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour l'an deux mille vingt-six, où est écrit ce qui suit :

Séance publique du **mercredi 14 octobre**, à 20 heures et 30 minutes, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Le Conseil Municipal s'est réuni sur convocation régulière adressée à ses membres le mercredi 07 octobre 2026.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de Conseillers présents : 27

Quorum : 15

Date de convocation et d'affichage : 07 octobre 2026

Présents : M. LE BESCO Joël, Mme DELAHAIS Odile, M. DESBOIS Jean-Pascal, Mme DUTAY-MOREL Isabelle, M. LEGRAND Jean-Luc, Mme LEGROS Marie-Noëlle, M. RIAUX Bertrand, Mme FORESTIER Anne, M. CORVAISIER Christophe, Adjoint au Maire, M. COCHARD Alain, M. LEMENANT Yannick, Mme CHAMPAGNAY Annie, M. LAMOUR Franck, Mme CAVRET Florence, Mme PORÉE Fabienne, Mme THEBAULT-DONDEL Hermina, Mme BELLIS Nathalie, M. CHAUVIN Stéphane, Mme NEDELEC Emilie, M. GOUABLIN Raphaël, M. LEPORT Florian, Mme SORAIS Justine, Mme CORNU- HUBERT Rozenn, M. ARNAL Cyrille, M. CHARLES Bruno, Mme CHENOT Gwenaëlle, M. GAILLARD Corentin, Conseillers municipaux.

Pouvoirs : M. ROUSSEAU David pouvoir à M. LAMOUR Franck, Mme FERRÉ Karine pouvoir à Mme THEBAULT-DONDEL Hermina.

Absents excusés : -

Absents : -

Président de séance : M. LE BESCO Joël, Maire.

Secrétaire de séance : M. CHAUVIN Stéphane, Conseiller Municipal.

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2026

26-110) LOTISSEMENT PRIVÉ « RUE DES OLIVIERS » - CONVENTION DE RETROCESSION DES ESPACES COMMUNS

Rapporteur : Mme Odile DELAHAIS, Adjointe à l'urbanisme et au patrimoine

Nomenclature : 3.6 DOMAINE ET PATRIMOINE/Actes de gestion du domaine privé

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles relatifs aux lotissements,
VU l'arrêté municipal du 11 juin 2026 autorisant le permis d'aménager n°035.085.26 A 0001,
VU la demande de la SCI DU MOULIN MADAME de transférer dans le domaine public communal les espaces communs du lotissement,
VU l'avis favorable sur le projet de convention formulé par la Commission « Urbanisme » réunie le 31 aout 2026,*

CONSIDÉRANT que la SCI du Moulin Madame envisage la réalisation d'un lotissement d'habitations privé situé rue des Oliviers à Combourg,
CONSIDÉRANT que les espaces communs du lotissement ont vocation, à l'issue de leur réalisation et sous réserve de leur conformité aux prescriptions définies par la commune, à être transférés à cette dernière,
CONSIDÉRANT qu'il convient de définir, par convention, les conditions techniques et juridiques de cette rétrocession, ainsi que les modalités de réalisation, de réception et de transfert des ouvrages,
CONSIDÉRANT que la commune souhaite s'assurer, préalablement à toute rétrocession, de la bonne réalisation des voiries, réseaux, espaces verts et autres équipements communs conformément aux documents approuvés et aux prescriptions des services compétents,
CONSIDÉRANT que le transfert de propriété ne pourra intervenir qu'après achèvement des travaux, constat de leur conformité et accomplissement des formalités administratives et foncières nécessaires,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés :

- **D'APPROUVER** le projet de convention du lotissement privé situé « rue des Oliviers », composé de 3 lots, ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document se rapportant à la présente décision,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (Mme FERRÉ Karine pouvoir à Mme THEBAULT-DONDEL Hermina)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au Registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
S. CHAUVIN

Le Maire,
J. LE BESCO